

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Élections — Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SERA OUVERTE DU 17 MAI 2016 AU 17 JUIN 2016 INCLUS,
SOIT UNE DURÉE DE 32 JOURS CONSÉCUTIFS,**

sur la demande présentée au titre du code de l'environnement, par la mairie de Septeuil en vue de :

L'autorisation de prélèvement des eaux, la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires des parcelles, les titulaires des droits réels et autres intéressés.

Cette enquête se déroulera sur les communes de Septeuil et Prunay-Le-Temple et concernera le forage « des 3 Vallées » à Septeuil.

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

Monsieur Claude Durand, agriculteur (E.R), maire honoraire de Gaillon- sur-Montcient est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Nicolas Polini, militaire (E.R.), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier dans les mairies de Prunay-Le-Temple et de Septeuil , aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Septeuil- (6 , place Louis Fouché 78790 Septeuil).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera à la mairie aux dates et heures ci-après :

Septeuil

- mardi 17 mai 2016 de 09 h 00 à 12 h 00
- samedi 21 mai 2016 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 17 juin 2016 de 14 h 00 à 16 h 00

Prunay-Le-Temple

- jeudi 9 juin 2016 de 09 h 00 à 12 h 00

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies de Prunay-Le-Temple et de Septeuil.

Le dossier est également accessible à la Préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)) sur le site internet de la préfecture des Yvelines : www.yvelines.gouv.fr/Publications.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Chrystel Basmaison, tél : 01.30.93.40.44, courriel : mairie@septeuil.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Prunay-Le-Temple et de Septeuil, en préfecture des Yvelines pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande. Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines www.yvelines.gouv.fr/Publications